



## Questions de politique courantes touchant les entreprises canadiennes - septembre 2009

Les chambres de commerce nationale, provinciales et territoriales du Canada n'attendent pas de savoir si les gens qui affirment que la récession est terminée ont raison. Elles poursuivent leurs démarches en vue d'éliminer les obstacles qui entravent la relance des entreprises et d'établir un contexte qui permettra au Canada d'être plus solide et concurrentiel après la récession.

Un exemple récent : le communiqué<sup>1</sup> cosigné par la Chambre de commerce du Canada et pratiquement toutes les chambres provinciales/territoriales qui a été envoyé aux membres du Conseil de la fédération avant leur réunion à Regina. Nous leur avons demandé de travailler avec leurs homologues fédéraux pour traiter de trois questions déterminantes pour l'émergence d'un Canada plus solide et concurrentiel après la récession. Ces questions – le protectionnisme américain, un partenariat renforcé avec l'Union européenne et l'élimination des obstacles interprovinciaux au commerce, à l'investissement et à la mobilité de la main-d'œuvre – doivent être réglées rapidement pour répondre aux besoins économiques actuels et à long terme du Canada et des Canadiens.

Il importait que nos dirigeants politiques sachent que le milieu des affaires canadien sait ce qu'il faut faire pour sortir le pays de la récession. Nos attentes à l'égard des dirigeants politiques sont élevées. Nous restons unis dans notre volonté de travailler avec eux pour que ces questions dégagent les résultats voulus pour nos entreprises et tous les Canadiens.

L'honorable Perrin Beatty, président et chef de la direction  
La Chambre de commerce du Canada

### *La Chambre de commerce du Canada présente le point de vue des employeurs au groupe de travail sur l'assurance-emploi (AE)*

Le 21 juillet, la Chambre a communiqué avec les membres du groupe de travail sur l'AE pour exprimer son opinion sur leur mandat et sur la réforme à long terme indispensable du régime d'AE.

<sup>1</sup> Le communiqué est affiché à  
<http://www.chamber.ca/images/uploads/Letters/joinChamber310709.pdf>.

Nous avons énoncé nos perspectives dans notre document d'orientation intitulé *Remaniement du régime d'assurance-emploi (AE) du Canada*<sup>2</sup>.

Les employeurs du Canada ont payé 10 milliards de dollars en cotisations d'AE durant l'exercice 2008-2009, soit 58 p. 100 du montant total recueilli. On ne peut surévaluer l'importance des changements apportés à l'AE – particulièrement ceux qui augmenteraient le coût du régime – pour les entreprises canadiennes. L'AE est une charge sociale et une taxe sur l'emploi. Tout changement qui en hausserait le coût pourrait avoir des conséquences non intentionnelles, notamment un ralentissement de l'embauche et une vague de licenciements, ce qui exacerberait notre crise économique au lieu d'améliorer les conditions pour les travailleurs.

Nos propositions simplifieraient le régime d'AE, raviveraient son rôle d'assurance et diminueraient les coûts globaux de l'emploi. Elles augmenteraient la compétitivité des entreprises canadiennes et, partant, du pays.

Personne-ressource : Tina Kremmidas, économiste en chef, ([tkremmidas@chamber.ca](mailto:tkremmidas@chamber.ca) ou 416 868-6415, poste 222)

### ***L'exemption des dispositions « Achetez américain » accélérerait la relance économique au Canada et aux États-Unis***

La Chambre de commerce du Canada applaudit le leadership dont le gouvernement a fait preuve en offrant au gouvernement des États-Unis de garantir l'accès aux marchés d'approvisionnement canadiens pour les entreprises américaines en échange d'une exemption des dispositions « Achetez américain » de l'ensemble des mesures de stimulation américaines.

Les dispositions « Achetez américain » des mesures de relance des États-Unis ont exclu les sociétés canadiennes de contrats d'approvisionnement étatiques et municipaux valant des milliards de dollars.

La Chambre de commerce du Canada favorise la conclusion d'une entente sur l'approvisionnement fondée sur des règles avec les États-Unis pour garder nos marchés ouverts. Le commerce bilatéral entre les deux pays atteint 1,6 milliard de dollars par jour et 7 millions d'emplois aux États-Unis – et 3 millions au Canada – y sont liés; les deux pays doivent donc travailler ensemble pour sortir de la récession plus solides et concurrentiels. L'accord présenté par le gouvernement canadien créerait des

---

<sup>2</sup> Ce document est disponible à

[http://www.chamber.ca/images/uploads/Reports/Updated\\_Reforming\\_Canadas\\_Employment\\_System20-07-09.pdf](http://www.chamber.ca/images/uploads/Reports/Updated_Reforming_Canadas_Employment_System20-07-09.pdf).

emplois, ferait usage de l'argent des mesures de stimulation et accélérerait la relance économique au Canada et aux États-Unis.

Personne-ressource : Ryan Stein, directeur, politiques internationales et de transport, ([rstein@chamber.ca](mailto:rstein@chamber.ca) ou (613) 238-4000, poste 250)

***Le gouvernement est incité à rester vigilant et à rétablir la croissance économique, la confiance et les emplois***

Dans son mémoire prébudgétaire au *Comité permanent des finances de la Chambre des communes*, la Chambre de commerce du Canada a demandé instamment au gouvernement de rester vigilant et de poursuivre ses efforts en vue de rétablir la croissance économique, la confiance et les emplois. Tous les paliers de gouvernement doivent se concerter pour assurer que les fonds des mesures de stimulation qui ont été engagés soient accordés.

Le coût initial de ces mesures, conjugué au ralentissement de la croissance des revenus, a mené à une détérioration importante de la position budgétaire du gouvernement. On prévoit une série de déficits à court et à moyen terme. La Chambre de commerce du Canada a demandé au gouvernement de présenter aux Canadiens un plan viable expliquant comment il entend équilibrer son budget et éviter les déficits structurels à long terme. Un retour rapide à l'équilibre budgétaire est impératif, car il donnera au gouvernement la souplesse financière nécessaire pour s'attaquer aux questions essentielles à notre compétitivité à long terme, en particulier, aux taux marginaux d'imposition élevés qui s'appliquent au revenu des particuliers (surtout ceux dont le revenu est modeste) et aux enjeux posés par une population vieillissante.

Le gouvernement doit également s'attaquer aux obstacles structurels qui entravent le fonctionnement des marchés et l'efficacité opérationnelle des entreprises. Pour ce faire, il devra lever tous les obstacles internes au commerce et à la mobilité, éliminer les règlements chevauchants, minimiser les frais d'administration et de conformité fiscale et régler les problèmes qui bloquent l'accès aux marchés internationaux.

Le mémoire prébudgétaire de la Chambre de commerce du Canada est affiché à <http://www.chamber.ca/images/uploads/Reports/Submission-Pre-Budget0809.pdf>.

Personne-ressource : Tina Kremmidas, économiste en chef, ([tkremmidas@chamber.ca](mailto:tkremmidas@chamber.ca) ou 416 868-6415, poste 222)

### *La réforme du droit d'auteur tarde à être réalisée*

La Chambre de commerce du Canada a été ravie de participer à la consultation sur la réforme du droit d'auteur avec le ministre de l'Industrie Tony Clement, le 21 juillet, et de présenter à cette occasion son point de vue sur les réformes du droit d'auteur et des droits de propriété intellectuelle.

La réforme tarde à être réalisée. Il importe que la *Loi sur le droit d'auteur* du Canada concorde avec les normes internationales et la technologie actuelle. La Chambre de commerce du Canada appuie certains principes clés du projet de loi C-61 déposé en juin 2008 pour mettre à jour cette loi.

Premièrement, toute mise à jour de la *Loi sur le droit d'auteur* doit favoriser la créativité et l'innovation. Ce critère est essentiel à la croissance et au maintien de l'économie du savoir.

Deuxièmement, les droits exclusifs accordés en vertu de la *Loi sur le droit d'auteur* doivent conférer aux titulaires de ces droits la reconnaissance et la rémunération essentielles au maintien de la créativité et de l'innovation. Ils doivent être équilibrés pour assurer que les consommateurs ont accès à ces œuvres et peuvent les utiliser facilement. La protection du droit d'auteur garantie par la *Loi* doit également être mise à jour pour reconnaître les mesures de protection technique de manière à promouvoir l'innovation culturelle, la concurrence et l'investissement. Une nouvelle loi sur le droit d'auteur doit absolument être convenablement équilibrée.

Le Conseil canadien de la propriété intellectuelle (CCPI), qui relève de la Chambre de commerce du Canada, s'attache à améliorer la protection des droits de propriété intellectuelle au Canada et continuera d'intervenir en faveur de la réforme indispensable du droit d'auteur.

Pour plus de renseignements, parcourir [www.ipcouncil.ca](http://www.ipcouncil.ca).

Personne-ressource : Chris Gray, directeur, Conseil canadien de la propriété intellectuelle ([cgray@chamber.ca](mailto:cgray@chamber.ca) ou (613) 238-4000, poste 251)